

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 JUIN 2016

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
De présents : 13
De votants : 14

Date de convocation
22/06/2016

L'an deux mille seize, le 28 juin 2016 à Vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CARRIER Bertrand, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COUDON Robert, FONTANEL Didier, LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain, MAS Maurice.

Absents excusés : Martine COURTOIS qui a donné procuration à JP LISSORGUES

Secrétaire de séance : Sylvain MALBERT

Ordre du jour

- 1) Schéma départemental de coopération intercommunale du Cantal : Arrêté du projet de périmètre
- 2) Compte rendu de l'étude de réaménagement du plan d'eau de CASSANIOUZE
- 3) Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire demande au conseil d'observer une minute de silence à la mémoire de Jean Paul COMBELLES récemment disparu.

I°) Schéma départemental de coopération intercommunale du CANTAL : Arrêté du projet de périmètre :

Monsieur le maire rappelle que les travaux en vue de la fusion des 4 communautés qui vont constituer la Châtaigneraie Cantalienne avancent. 4 groupes de travail fonctionnent depuis le début de l'année :

1 groupe gouvernance avec le comité de pilotage

1 groupe Compétences et projet de territoire

1 groupe Economie et Tourisme

1 groupe Services et localisation.

Les cabinets DURANTON et KLOPFER accompagnent ces 4 groupes de travail.

Il rappelle que cette fusion concernera les 51 communes des anciennes communautés de communes de LAROQUEBROU, MAURS, ST MAMET et MONTSALVY et que dans l'avenir ce sont 70 conseillers communautaires qui constitueront le nouveau conseil communautaire.

Une discussion s'engage sur les avantages et inconvénients d'une telle fusion; du nouveau périmètre; puis il est passé au vote. Par 12 voix pour et 2 abstentions le périmètre de cette nouvelle communauté est adopté.

II°) Compte Rendu de l'étude de réaménagement du plan d'eau de CASSANIOUZE :

Monsieur le maire informe le conseil que l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres pour la désignation du bureau d'études vient d'avoir lieu. C'est le cabinet CEREG de Rodez qui a été retenu. Sa mission consiste en la réalisation de plusieurs études (cartographie, plans topographiques, mesures diverses etc...) pour parvenir à la proposition de plusieurs scénarios. Le coût de cette étude, soit 44856 € sera financé par l'Agence de l'Eau à 70%, la Communauté de Communes 20 % et la Fédération de pêche 10 %.

En cas de travaux sur le plan d'eau, le montant des subventions pourrait atteindre 90 %.

III°) Voirie :

Monsieur le maire fait le point sur les travaux de voirie de l'exercice 2016 :

Les travaux réalisés cette année seront sur :

- la route du Mont pour 38621 €

- le chemin des Fontanelles pour 5882 €

- le chemin de Plescamp pour 12398 €

- le chemin de Roquemaurel partie haute pour 4920 €

- le chemin du Bout du lieu pour 3818 €

- le chemin d'Ayrolle vieille pour 2706 €

- le chemin de Courbesserre pour 2445 €

Le tout pour un montant 70 790.00 € HT (84 948 € TTC).

Ces travaux seront partiellement financés par une subvention DETR de 16991 €.

Pour l'exercice 2017 une subvention DETR sera sollicitée pour la réalisation des chemins de Lagane, Laveissière, le chemin des roses et le Vernassal.

IV°) Questions diverses :

a) Personnel communal :

Monsieur le maire informe le conseil qu'afin de seconder notre cantonnier dans certaines tâches, il a été jugé bon de procéder à l'embauche d'une autre personne à 20 heures par semaine dans le cadre d'un contrat unique d'insertion dont le salaire est pris en charge à hauteur de 70 % par les pouvoirs publics.

Il précise également que Mme Delphine LACOSTE a obtenu son diplôme d'ATSEM (adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles) et il convient de créer le poste correspondant. Il sera créé à compter du 01/09/2016.

Il rappelle également que Monsieur Daniel PINQUIER vient d'être nommé après 25 ans d'ancienneté Adjoint technique principal de 2° classe et qu'il y a également lieu de créer ce poste. Il sera créé à compter du 01/8/2016

b) Bornes Wifi sur les lieux publics :

Monsieur le maire informe le conseil que le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 70% la mise en place de bornes wifi sur les lieux publics. La poste intervient également à hauteur de 800€ pour les agences postales.

Pour CASSANIOUZE 2 bornes seront installées, l'une sur la place l'autre à l'agence postale. Le coût de cette installation est de 3822.83 € HT.

c) Admission en non valeurs :

Pour permettre à monsieur le percepteur de solder certains dossiers anciens non recouverts, il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeurs de certaines créances pour un montant de 3675.34 € sur le budget de la commune et 107.19 € sur le budget de l'eau.

Le conseil donne son accord à cette opération.

d) Subventions supplémentaires :

Monsieur le Maire précise que lors de l'établissement du budget il a été omis l'octroi de subventions à deux associations.

Il propose de verser 50 € au tour du Cantal Pédestre et 260 € à l'Association des Amis de Saint Projet. Après délibération le conseil accepte ces propositions.

e) Tarif de location associations extérieures :

Lors de l'élaboration des tarifs de location de la salle multi-activités il a été omis de prévoir le tarif pour les associations extérieures. Monsieur le Maire propose de fixer ce montant à 150 €. Cette proposition est validée par le conseil.

f) Aménagement des berges du Lot :

Monsieur le maire rend compte de la réunion de ce jour dans le cadre de l'aménagement des berges de la Vallée du Lot, de Coursavy à Viellevie, avec le CPIE. Une autre réunion est prévue le 12/07 à 20 H à la mairie de CASSANIOUZE.

g) Enfouissement du réseau téléphonique Le Travers

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique le Travers, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 4 872,22 € H.T.

La commune aura à sa charge le versement d'un fonds de concours égal à 60% du montant H.T de l'opération, soit 2 923.33 €.

Après délibération le conseil accepte de verser le fonds de concours.

h) Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Monsieur le maire expose au conseil que vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2015 pris pour l'application au corps des Secrétaires Administratifs des administrations de l'État, l'autorité territoriale se doit d'instaurer le RIFSEEP qui remplace l'IAT pour le personnel administratif à compter du 01/01/2017.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 24 Heures.

LE MAIRE
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE
Sylvain MALBERT

LES MEMBRES